

Contre Linky : Ultime lettre au président

C'est François Hollande qui a promulgué en août 2015 la loi de transition énergétique instaurant le déploiement de 35 millions de nouveaux compteurs électriques « intelligents » Linky • Il l'a fait, il peut le défaire. Dans quelques semaines, le 7 mai 2017, M. Hollande devra partir. Mais puisqu'il est encore aux commandes, lui seul peut stopper RAPIDEMENT le Linky. Déployons massivement nos arguments pour l'y contraindre, en le prévenant collectivement qu'il ne lui reste que peu de temps pour nous délivrer du Linky avant que la justice ne s'occupe de lui.

Envoyons-lui en recommandé

AR la lettre en ligne, en bénéficiant de la franchise postale à condition de libeller l'enveloppe à l'attention de M. le président de la République suivi de l'adresse, sans mentionner le nom • Que vous souhaitiez ou non la poster, nous vous invitons à prendre connaissance de cette lettre qui contient un très utile argumentaire démontant chacun des pseudo arguments pro-Linky •

Très important : afin que nous puissions compter le nombre de lettres envoyées, veuillez communiquer le numéro de votre lettre recommandée

En envoyant à : **info@santepublique-editions.fr**

Un mail intitulé : « J'ai averti M. François Hollande »

Cette action est proposée par :

SantéPublique éditions

20, avenue de Stalingrad • 94260 FRESNES

www.santepublique-editions.fr

Faites passer cette info et agissez ! 20/03/2017

Contre Linky : Ultime lettre au président

C'est François Hollande qui a promulgué en août 2015 la loi de transition énergétique instaurant le déploiement de 35 millions de nouveaux compteurs électriques « intelligents » Linky • Il l'a fait, il peut le défaire. Dans quelques semaines, le 23 avril 2017, aura lieu l'élection présidentielle. M. Hollande devra partir. Mais puisqu'il est encore aux commandes, lui seul peut stopper

RAPIDEMENT le Linky. Déployons massivement nos arguments pour l'y contraindre, en le prévenant collectivement qu'il ne lui reste que peu de temps pour nous délivrer du Linky avant que la justice ne s'occupe de lui. **Envoyons-lui en recommandé**

AR la lettre en ligne, en bénéficiant de la franchise postale à condition de libeller l'enveloppe à l'attention de M. le président de la République suivi de l'adresse, sans mentionner le nom • Que vous souhaitiez ou non la poster, nous vous invitons à prendre connaissance de cette lettre qui contient un très utile argumentaire démontant chacun des pseudo arguments pro-Linky • Très important : afin que nous puissions compter le nombre de lettres envoyées, veuillez communiquer

le numéro de votre lettre recommandée

En envoyant à : **info@santepublique-editions.fr**

Un mail intitulé : « J'ai averti M. François Hollande »

Cette action est proposée par :

SantéPublique éditions

20, avenue de Stalingrad • 94260 FRESNES

www.santepublique-editions.fr

Faites passer cette info et agissez ! 20/03/2017

Contre Linky : Ultime lettre au président

C'est François Hollande qui a promulgué en août 2015 la loi de transition énergétique instaurant le déploiement de 35 millions de nouveaux compteurs électriques « intelligents » Linky • Il l'a fait, il peut le défaire. Dans quelques semaines, le 23 avril 2017, aura lieu l'élection présidentielle. M. Hollande devra partir. Mais puisqu'il est encore aux commandes, lui seul peut stopper RAPIDEMENT le Linky. Déployons massivement nos arguments pour l'y contraindre, en le prévenant collectivement qu'il ne lui reste que peu de temps pour nous délivrer du Linky avant que la justice ne s'occupe de lui. **Envoyons-lui en recommandé**

AR la lettre en ligne, en bénéficiant de la franchise postale à condition de libeller l'enveloppe à l'attention de M. le président de la République suivi de l'adresse, sans mentionner le nom • Que vous souhaitiez ou non la poster, nous vous invitons à prendre connaissance de cette lettre qui contient un très utile argumentaire démontant chacun des pseudo arguments pro-Linky •

Très important : afin que nous puissions compter le nombre de lettres envoyées, veuillez communiquer le numéro de votre lettre recommandée

En envoyant à : **info@santepublique-editions.fr**

Un mail intitulé : « J'ai averti M. François Hollande »

Cette action est proposée par :

SantéPublique éditions

20, avenue de Stalingrad • 94260 FRESNES

www.santepublique-editions.fr

Faites passer cette info et agissez ! 20/03/2017

Contre Linky : Ultime lettre au président

C'est François Hollande qui a promulgué en août 2015 la loi de transition énergétique instaurant le déploiement de 35 millions de nouveaux compteurs électriques « intelligents » Linky • Il l'a fait, il peut le défaire. Dans quelques semaines, le 23 avril 2017, aura lieu l'élection présidentielle. M. Hollande devra partir. Mais puisqu'il est encore aux commandes, lui seul peut stopper

RAPIDEMENT le Linky. Déployons massivement nos arguments pour l'y contraindre, en le prévenant collectivement qu'il ne lui reste que peu de temps pour nous délivrer du Linky avant que la justice ne s'occupe de lui. **Envoyons-lui en recommandé**

AR la lettre en ligne, en bénéficiant de la franchise postale à condition de libeller l'enveloppe à l'attention de M. le président de la République suivi de l'adresse, sans mentionner le nom • Que vous souhaitiez ou non la poster, nous vous invitons à prendre connaissance de cette lettre qui contient un très utile argumentaire démontant chacun des pseudo arguments pro-Linky • Très important : afin que nous puissions compter le nombre de lettres envoyées, veuillez communiquer

le numéro de votre lettre recommandée

En envoyant à : **info@santepublique-editions.fr**

Un mail intitulé : « J'ai averti M. François Hollande »

Cette action est proposée par :

SantéPublique éditions

20, avenue de Stalingrad • 94260 FRESNES

www.santepublique-editions.fr

Faites passer cette info et agissez ! 20/03/2017

Deux recours devant le Conseil d'Etat, déjà en cours d'instruction

Ils ont été déposés les 25 janvier et 13 février 2017. Le Conseil d'Etat a donc pris au sérieux nos arguments. Nos adversaires ont jusqu'au 27 avril 2017 pour transmettre au Conseil d'Etat leurs observations • Le premier recours vise à obtenir le retrait de l'intégralité des compteurs Linky déjà posés, ainsi que l'arrêt du déploiement et de la fabrication du Linky, au motif qu'il enfreint l'arrêté du 4 janvier 2012, qui prévoit que les compteurs Linky de moins de 36 kVA mesurent la puissance « active ». Or, le Linky mesure la puissance « apparente » • Le deuxième recours vise à obtenir l'annulation du rapport de l'ANSES de décembre 2016, qui reconnaît (p. 94-95) qu'il n'existe « aucune étude » aux fréquences du CPL et est fondé sur seulement 4 mesures chez l'habitant et sur des mesures de laboratoire non extrapolables aux habitations •

Pour augmenter nos chances de gagner, soit devant le Conseil d'Etat, soit plus tard devant la Cour européenne des droits de l'homme, Annie Lobé, journaliste indépendante, initiatrice de ces recours, demande à toute personne victime de pose forcée, de panne, d'incendie, d'effets sanitaires, de transmettre une attestation CERFA avant le 25 avril 2017 •

Contact : info@santepublique-editions.fr

www.santepublique-editions.fr/Linky-procedures.html

SantéPublique éditions

20, avenue de Stalingrad • 94260 FRESNES

Faites passer cette info ! 20/03/2017

Deux recours devant le Conseil d'Etat, déjà en cours d'instruction

Ils ont été déposés les 25 janvier et 13 février 2017. Le Conseil d'Etat a donc pris au sérieux nos arguments. Nos adversaires ont jusqu'au 27 avril 2017 pour transmettre au Conseil d'Etat leurs observations • Le premier recours vise à obtenir le retrait de l'intégralité des compteurs Linky déjà posés, ainsi que l'arrêt du déploiement et de la fabrication du Linky, au motif qu'il enfreint l'arrêté du 4 janvier 2012, qui prévoit que les compteurs Linky de moins de 36 kVA mesurent la puissance « active ». Or, le Linky mesure la puissance « apparente » • Le deuxième recours vise à obtenir l'annulation du rapport de l'ANSES de décembre 2016, qui reconnaît (p. 94-95) qu'il n'existe « aucune étude » aux fréquences du CPL et est fondé sur seulement 4 mesures chez l'habitant et sur des mesures de laboratoire non extrapolables aux habitations •

Pour augmenter nos chances de gagner, soit devant le Conseil d'Etat, soit plus tard devant la Cour européenne des droits de l'homme, Annie Lobé, journaliste indépendante, initiatrice de ces recours, demande à toute personne victime de pose forcée, de panne, d'incendie, d'effets sanitaires, de transmettre une attestation CERFA avant le 25 avril 2017 •

Contact : info@santepublique-editions.fr

www.santepublique-editions.fr/Linky-procedures.html

SantéPublique éditions

20, avenue de Stalingrad • 94260 FRESNES

Faites passer cette info ! 20/03/2017

Deux recours devant le Conseil d'Etat, déjà en cours d'instruction

Ils ont été déposés les 25 janvier et 13 février 2017. Le Conseil d'Etat a donc pris au sérieux nos arguments. Nos adversaires ont jusqu'au 27 avril 2017 pour transmettre au Conseil d'Etat leurs observations • Le premier recours vise à obtenir le retrait de l'intégralité des compteurs Linky déjà posés, ainsi que l'arrêt du déploiement et de la fabrication du Linky, au motif qu'il enfreint l'arrêté du 4 janvier 2012, qui prévoit que les compteurs Linky de moins de 36 kVA mesurent la puissance « active ». Or, le Linky mesure la puissance « apparente » • Le deuxième recours vise à obtenir l'annulation du rapport de l'ANSES de décembre 2016, qui reconnaît (p. 94-95) qu'il n'existe « aucune étude » aux fréquences du CPL et est fondé sur seulement 4 mesures chez l'habitant et sur des mesures de laboratoire non extrapolables aux habitations •

Pour augmenter nos chances de gagner, soit devant le Conseil d'Etat, soit plus tard devant la Cour européenne des droits de l'homme, Annie Lobé, journaliste indépendante, initiatrice de ces recours, demande à toute personne victime de pose forcée, de panne, d'incendie, d'effets sanitaires, de transmettre une attestation CERFA avant le 25 avril 2017 •

Contact : info@santepublique-editions.fr

www.santepublique-editions.fr/Linky-procedures.html

SantéPublique éditions

20, avenue de Stalingrad • 94260 FRESNES

Faites passer cette info ! 20/03/2017

Deux recours devant le Conseil d'Etat, déjà en cours d'instruction

Ils ont été déposés les 25 janvier et 13 février 2017. Le Conseil d'Etat a donc pris au sérieux nos arguments. Nos adversaires ont jusqu'au 27 avril 2017 pour transmettre au Conseil d'Etat leurs observations • Le premier recours vise à obtenir le retrait de l'intégralité des compteurs Linky déjà posés, ainsi que l'arrêt du déploiement et de la fabrication du Linky, au motif qu'il enfreint l'arrêté du 4 janvier 2012, qui prévoit que les compteurs Linky de moins de 36 kVA mesurent la puissance « active ». Or, le Linky mesure la puissance « apparente » • Le deuxième recours vise à obtenir l'annulation du rapport de l'ANSES de décembre 2016, qui reconnaît (p. 94-95) qu'il n'existe « aucune étude » aux fréquences du CPL et est fondé sur seulement 4 mesures chez l'habitant et sur des mesures de laboratoire non extrapolables aux habitations •

Pour augmenter nos chances de gagner, soit devant le Conseil d'Etat, soit plus tard devant la Cour européenne des droits de l'homme, Annie Lobé, journaliste indépendante, initiatrice de ces recours, demande à toute personne victime de pose forcée, de panne, d'incendie, d'effets sanitaires, de transmettre une attestation CERFA avant le 25 avril 2017 •

Contact : info@santepublique-editions.fr

www.santepublique-editions.fr/Linky-procedures.html

SantéPublique éditions

20, avenue de Stalingrad • 94260 FRESNES

Faites passer cette info ! 20/03/2017